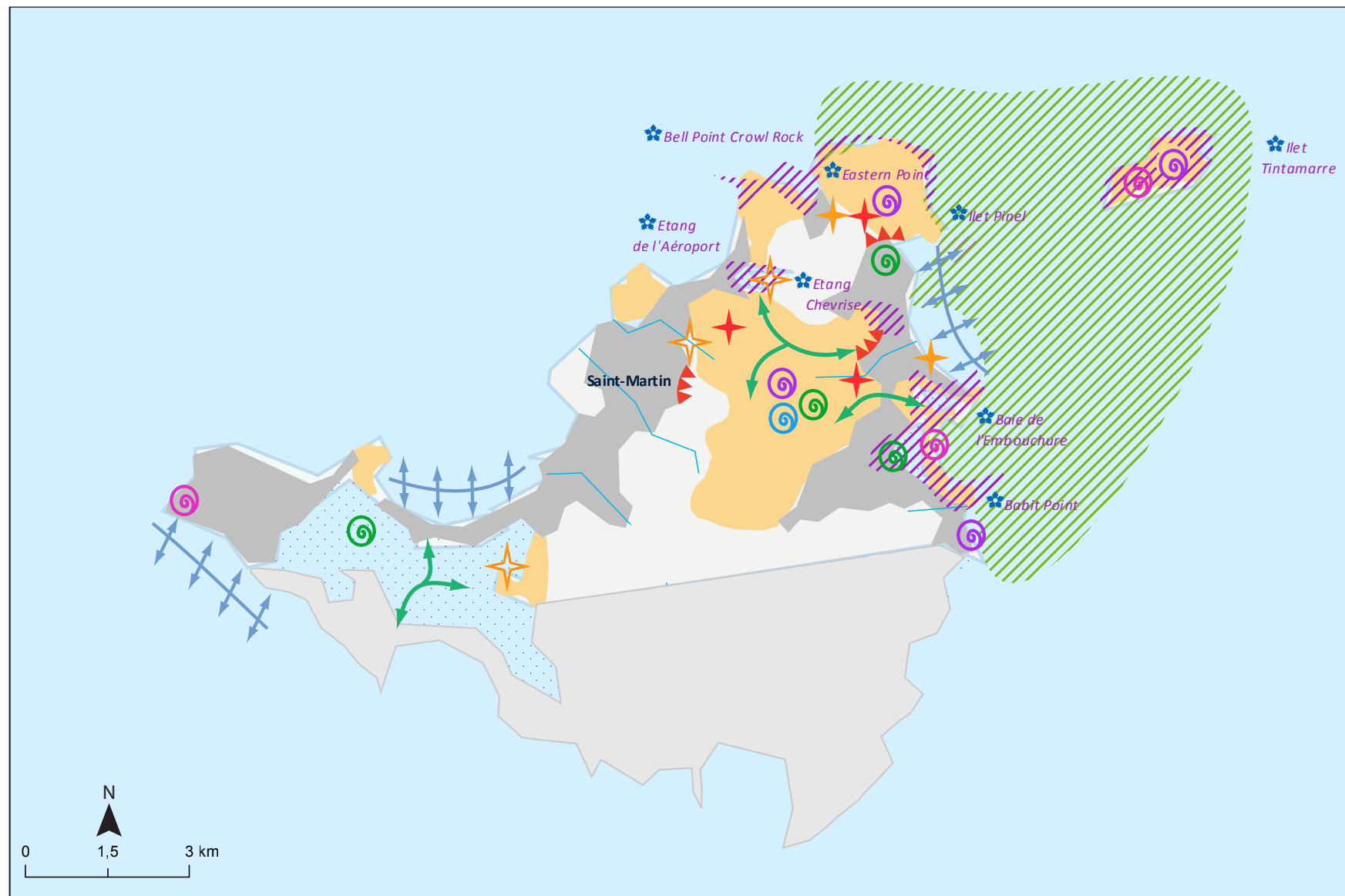


# Saint Martin



© CONSERVATOIRE DU LITTORAL

la biodiversité tant sur les espaces terrestres que maritimes. Plus d'un millier d'espèces animales ou végétales y ont été recensées, dont de nombreuses espèces protégées. Saint-Martin compte de nombreux étangs qui permettent une régulation des flux hydriques et une certaine « filtration » des eaux de ruissellement et des rejets domestiques. Sur les rives et les cordons littoraux des lagunes (Etang aux Poissons, Salines d'Orient) et sur certaines baies (Cul de Sac) se trouvent les rares mangroves de Saint-Martin, qui n'en compte aujourd'hui que 35 hectares. Ces milieux offrent un habitat précieux pour la faune, en particulier aviaire qui cohabite avec de nombreuses espèces telles que des crabes, des poissons et des insectes. Les étangs de Saint-Martin bénéficient depuis 2012 d'une reconnaissance en application de la Convention de Ramsar pour leur importance internationale pour l'avifaune migratrice et sédentaire (Grande Aigrette, Aigrette neigeuse, Héron garde-bœuf, Grand Paille-en-queue, Sterne bridée, Puffin de l'Herminier, Petite sterne, Pélican, etc.)

## Pressions - une forte pression anthropique

Les milieux naturels de Saint-Martin sont soumis à une pression foncière croissante et anarchique. Les zones urbanisées, qui occupent une partie importante du territoire, connaissent une forte extension liée aux installations d'infrastructures touristiques et au développement d'un habitat dispersé qui colonise peu à peu les pentes depuis le littoral. Les travaux d'aménagement, qui se multiplient sans réelle cohérence du fait de l'absence d'application de la loi littorale, entraînent des enrochements et comblements ainsi que des rejets de sédiments et polluants qui impactent fortement le linéaire côtier. En ce qui concerne les étangs, de nombreux remblais, des rejets d'effluents d'assainissement non traités, des défrichements sauvages de mangroves, etc. sont observés alors qu'ils constituent parfois les dernières coupures naturelles (Grand Case). Dans certains secteurs (tel que l'île Tintamarre), le pâturage intensif entraîne une dégradation de l'habitat et favorise notamment une végétation herbacée.

## Partenariats - un travail partagé avec la collectivité et la réserve naturelle - gestionnaire des sites du Conservatoire

Le Conservatoire du littoral protège essentiellement les étangs et les zones de cinquante pas géométriques qui lui ont été affectées. Les 14 étangs de la collectivité sont affectés au Conservatoire et protégés par arrêté de protection de biotope depuis 2006 pour leur importance écologique, et gérés par la

Réserve naturelle nationale de Saint-Martin. Celle-ci, créée en 1998, protège environ 2 900 hectares marins et plus de 170 hectares terrestres dans la partie nord-ouest de l'île (Coconut grove, les étangs Oyster Pond et Salines d'Orient, la côte de Pointe des Froussards à Cul-de-sac, les îles Tintamarre et Pinel et tous les îlets).

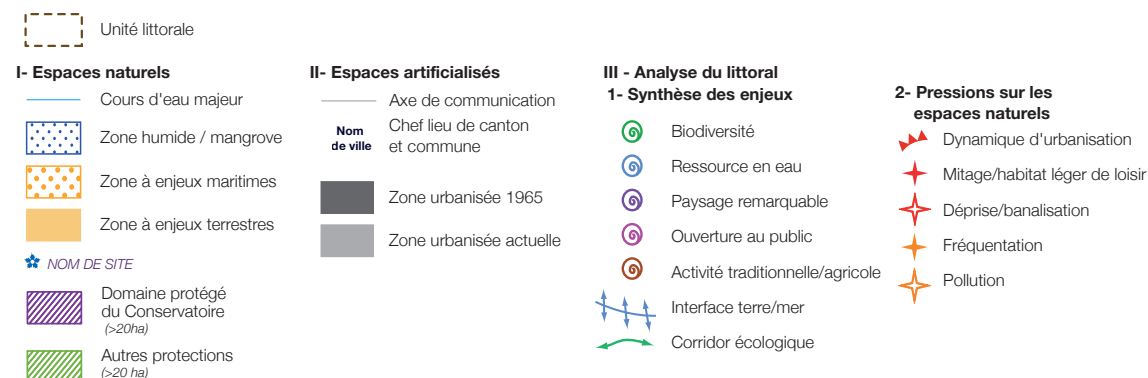
## Orientations stratégiques

Seul opérateur foncier de protection des milieux naturels de l'île, le Conservatoire du littoral confortera son action dans les périmètres déjà autorisés (Eastern Point, Île Tintamarre) et venir s'appuyer sur les cinquante pas géométriques (Bell Point, Pointe Molly Smith, Pointe du Bluff, Mont Fortune) afin de créer des entités foncières fonctionnelles et cohérentes et protéger les dernières fenêtres naturelles de l'île. L'action du Conservatoire s'attachera à développer et conforter sa forte complémentarité avec la Réserve naturelle, ainsi qu'à mener des actions de reconquête et de valorisation des sites. Les paysages et milieux préservés du centre de l'île nécessitent la mise en place d'une zone de vigilance afin de prévenir d'éventuelles dégradations irréversibles. Sur le littoral, des opérations de reconquête sont engagées ou programmées. Le Conservatoire vient de faire démolir des ruines sur le secteur de Babil Point à l'est de l'île et a engagé une expropriation pour protéger le secteur de la Baie de l'Embouchure, au cœur de la réserve naturelle où se situent des ruines d'installations hôtelières qui suscitent encore l'appétit de promoteurs.

Sources : CDL, RN de St-Martin

Collectivité	Saint-Martin
Nombre de sites	17
Surface protégée par le Conservatoire	390 ha
Surface acquise par le Conservatoire	2 ha
Surface des périmètres autorisés	650 ha
Surface terrestre de l'unité littorale	6370 ha
Surface totale des zones d'intervention	510 ha
Surface des zones d'intervention terrestre	510 ha
Surface totale des zones de vigilance	860 ha
Surface des zones de vigilance terrestre	860 ha

## ENJEUX ET PRESSIONS SUR LES ESPACES NATURELS

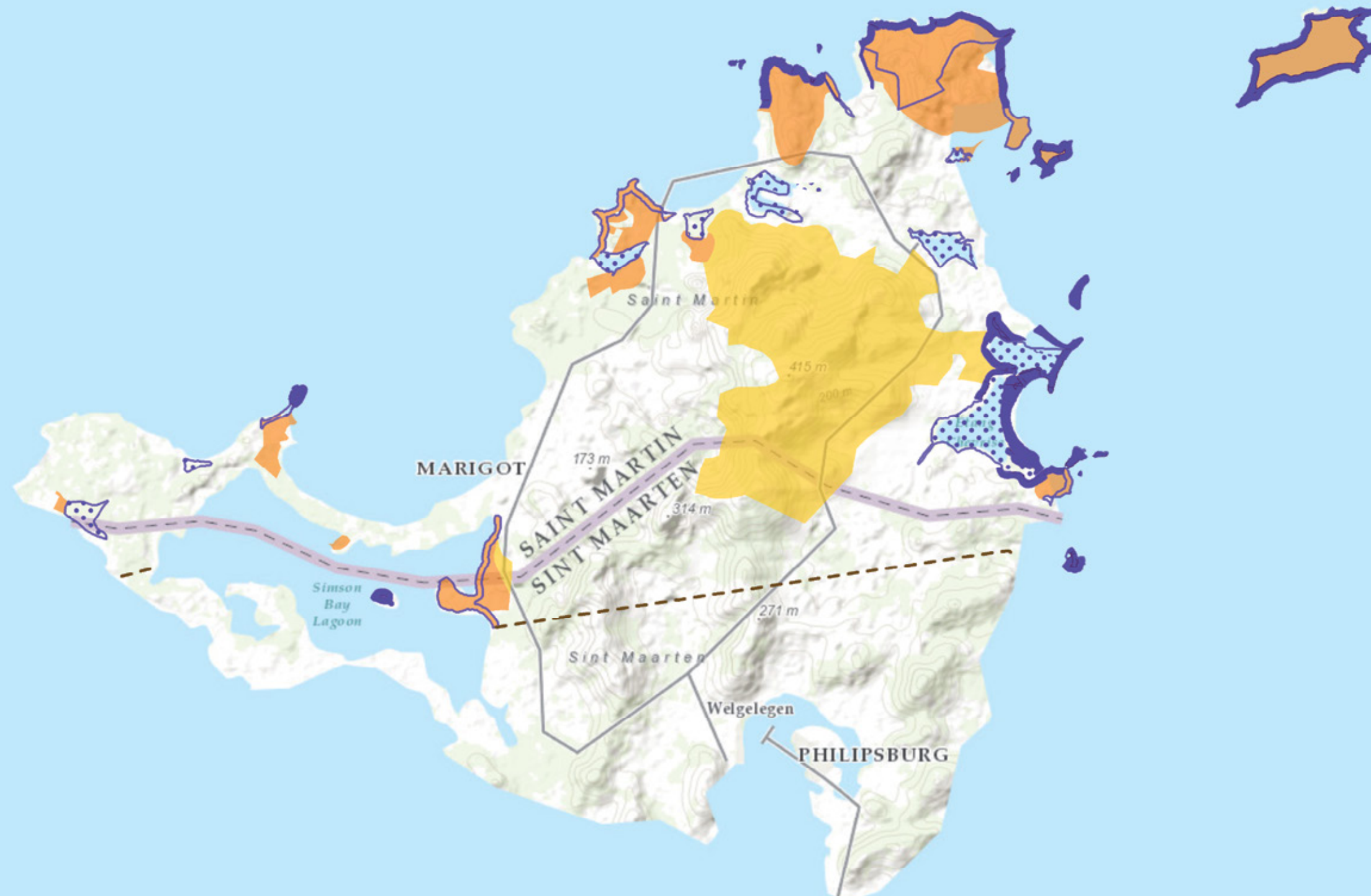


## Contexte

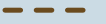



Située dans les Caraïbes à 250 kilomètres au nord de la Guadeloupe, l'île de Saint-Martin est divisée en deux parties : la partie française, au nord, Collectivité d'outre-mer depuis 2007, et la partie néerlandaise au sud, état autonome du royaume des Pays-Bas depuis 2010. Ces rivages constituent le point le plus à l'ouest des territoires de l'Union européenne. En 2007, l'île a opté pour un statut pris en application de l'article 74 de la constitution. La collectivité applique un code de l'urbanisme qui lui est propre, mais c'est le régime de droit commun du code de l'environnement français qui s'applique toujours à Saint-Martin. L'île a vécu une explosion de développement et de démographie depuis une vingtaine d'années, laissant sur les rivages les stigmates de projets inadaptés ou trop décalés par rapport au contexte insulaire. La renaturation de ces sites, ruinés par les cyclones ouvre des perspectives d'intervention originales pour le Conservatoire.

## Enjeux - une diversité d'habitats précieuse



Saint-Martin présente de nombreux écosystèmes : récifs coralliens, herbiers de phanérogames, mangroves, étangs ou encore forêts sèches littorales qui sont garants de la qualité de

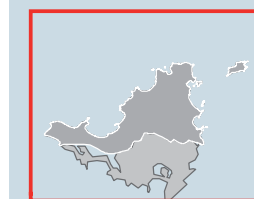
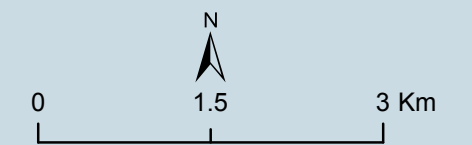


## Situation au 1er janvier 2015

-  Unité littorale
-  Périmètre autorisé du Conservatoire
-  Domaine Protégé du Conservatoire
-  Domaine Protégé DPM/DPF<sup>1</sup>

## Zonage stratégique

-  Zone d'intervention
-  Zone de vigilance



<sup>1</sup> Domaine public maritime, fluvial ou lacustre  
<sup>2</sup> Forêts domaniales, communales et territoriales soumises au régime forestier  
<sup>3</sup> Protections réglementaires avec gestionnaire et plan de gestion